UZES.FR

# PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

## Comment obtenir une attestation de Pacs ?

Si vous êtes étranger né à l'étranger, une attestation de Pacs peut vous être demandée pour justifier de votre situation.

Si vous êtes dans une autre situation, votre acte de naissance (particuliers) suffit pour justifier de votre Pacs.

### Vous êtes français

### Vous êtes né en France

Vous n'avez pas d'attestation de Pacs à fournir.

Votre acte de naissance (particuliers) (extrait avec indication de la filiation ou copie intégrale) suffit.

Ce document indique si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

### Vous êtes né à l'étranger

Vous n'avez pas d'attestation de Pacs à fournir.

Votre acte de naissance (particuliers) (extrait avec indication de la filiation ou copie intégrale) suffit.

Ce document indique si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

Vous devez faire la demande d'acte de naissance en ligne :

- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit - Téléservice

### Vous êtes étranger

### Vous êtes né à l'étranger

Vous pouvez demander une attestation de Pacs.

Cette attestation reprend l'historique de votre Pacs (enregistrement, modification, dissolution).

Vous devez faire votre demande auprès du Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères à Nantes par l'un des moyens suivants :

- Mail
- Courrier postal

Vous devez remplir le modèle de document et le joindre à votre demande.

Si vous faites la demande par mail, copiez-collez le modèle dans votre message.

### Où s'adresser ?

Service central d'état civil - Demande d'attestation de Pacs

#### Par mail

attestationpacs.scec@diplomatie.gouv.fr

#### Par courrier

Service central d'état civil - Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Section Pacs

11 rue de la Maison Blanche

44941 Nantes Cedex 09

Si vous êtes pacsé, l'attestation de Pacs est une attestation de non-dissolution.

Si votre Pacs est rompu, l'attestation de Pacs est une attestation de dissolution du Pacs.

- Modèle de demande d'attestation de Pacs - Modèle de document

### Vous êtes né en France

Vous n'avez pas d'attestation de Pacs à fournir.

Votre acte de naissance (particuliers) (extrait avec indication de la filiation ou copie intégrale) suffit.

Ce document indique si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

# Références

- Circulaire du 10 mai 2017 relative au transfert des Pacs aux officiers d'état civil

### Comment obtenir une attestation de Pacs ?

Si vous êtes étranger né à l'étranger, une attestation de Pacs peut vous être demandée pour justifier de votre situation.

Si vous êtes dans une autre situation, votre acte de naissance (particuliers) suffit pour justifier de votre Pacs.

### Vous êtes français

https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35515&cHash=35c15b1269afa0a2a26dc9863c8786cc?

## Vous êtes né en France

Vous n'avez pas d'attestation de Pacs à fournir.

Votre acte de naissance (particuliers) (extrait avec indication de la filiation ou copie intégrale) suffit.

Ce document indique si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

## Vous êtes né à l'étranger

Vous n'avez pas d'attestation de Pacs à fournir.

Votre acte de naissance (particuliers) (extrait avec indication de la filiation ou copie intégrale) suffit.

Ce document indique si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

Vous devez faire la demande d'acte de naissance en ligne :

- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit - Téléservice

## Vous êtes étranger

## Vous êtes né à l'étranger

Vous pouvez demander une attestation de Pacs.

Cette attestation reprend l'historique de votre Pacs (enregistrement, modification, dissolution).

Vous devez faire votre demande auprès du Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères à Nantes par l'un des moyens suivants :

- Mail
- Courrier postal

Vous devez remplir le modèle de document et le joindre à votre demande.

Si vous faites la demande par mail, copiez-collez le modèle dans votre message.

### Où s'adresser ?

Service central d'état civil - Demande d'attestation de Pacs

#### Par mail

attestationpacs.scec@diplomatie.gouv.fr

#### Par courrier

Service central d'état civil - Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Section Pacs

https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35515&cHash=35c15b1269afa0a2a26dc9863c8786cc?

11 rue de la Maison Blanche

44941 Nantes Cedex 09

Si vous êtes pacsé, l'attestation de Pacs est une attestation de non-dissolution.

Si votre Pacs est rompu, l'attestation de Pacs est une attestation de dissolution du Pacs.

- Modèle de demande d'attestation de Pacs - Modèle de document

### Vous êtes né en France

Vous n'avez pas d'attestation de Pacs à fournir.

Votre acte de naissance (particuliers) (extrait avec indication de la filiation ou copie intégrale) suffit.

Ce document indique si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

## Références

- Circulaire du 10 mai 2017 relative au transfert des Pacs aux officiers d'état civil

## CONTACT

**MAIRIE D'UZÈS**
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

**HORAIRES:**
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)